



COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-CINQUIÈME SESSION

5-9 octobre 2020

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO INTÉRESSANT LE COMITÉ

Résumé

Le présent document rend compte des décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité des forêts.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Ewald Rametsteiner
Secrétaire par intérim
Comité des forêts
Ewald.Rametsteiner@fao.org

(Prière de mettre l'adresse COFO-2020@fao.org en copie)

I. CONFÉRENCE DE LA FAO

1. À sa quarante et unième session, tenue au Siège de la FAO, à Rome, du 22 au 29 juin 2019, la Conférence de la FAO¹ a fait sien le rapport de la vingt-quatrième session du Comité des forêts et, en particulier, a constaté qu'il était urgent de prendre des mesures pour promouvoir une gestion durable de tous les types de forêts, enrayer la déforestation, remettre en état les forêts dégradées et accroître le boisement et le reboisement afin de réaliser les objectifs de développement durable (ODD).

2. La Conférence a également approuvé le thème biennal pour 2020-2021 – «Promouvoir une alimentation saine et prévenir la malnutrition sous toutes ses formes» – et a souligné que la FAO avait un rôle moteur à jouer s'agissant d'apporter un appui aux pays dans la transition vers une agriculture et des systèmes alimentaires durables.

¹ C 2019/REP <http://www.fao.org/3/na421fr/na421fr.pdf>

Le Comité souhaitera peut-être examiner les résultats des délibérations de la Conférence, en particulier quand il abordera les points 6, 7.1, 7.2, 8.2, 8.3, 9.1 et 9.2 de son ordre du jour.

II. CONSEIL DE LA FAO

3. À sa cent soixantième session, tenue au Siège de la FAO, en décembre 2018, le Conseil² a fait siennes les conclusions et recommandations qui figurent dans le rapport de la vingt-quatrième session du Comité des forêts (COFO). En particulier, le Conseil:

- a) a réservé un accueil favorable au rapport sur la Situation des forêts du monde 2018 (SOFO 2018), a pris acte de l'importance que revêtent les forêts pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a demandé à la FAO, d'une part, d'aider les pays à renforcer la contribution des forêts et des arbres à la réalisation de nombreux ODD et à accélérer les progrès dans ce domaine, conformément aux priorités nationales et, d'autre part, de renforcer son rôle de coordonnatrice de la communication de données sur les forêts;
- b) a demandé à la FAO de promouvoir des mesures visant à mettre un terme à la déforestation et à accroître le couvert forestier et d'aider les pays à gérer de manière durable tous les types de forêts dans le monde en élaborant des politiques et des mesures qui favorisent les chaînes de valeur durables dans le secteur des produits forestiers et en développant les capacités de mise en œuvre, d'innovation et de suivi des progrès réalisés, notamment par la collecte de données pour l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux;
- c) a pris acte du fait que la gestion durable des forêts et des arbres dans les zones urbaines et périurbaines et leur intégration dans l'aménagement urbain pouvaient contribuer à la réalisation des ODD en assurant la santé et le bien-être des personnes et en atténuant le changement climatique, et a demandé à la FAO d'apporter un appui au dialogue international et aux efforts déployés par les pays à cet égard;
- d) a reconnu qu'il était important de mettre en œuvre des pratiques de gestion durable des forêts pour que la question de la diversité biologique soit systématiquement intégrée dans les questions forestières, et a demandé à la FAO de contribuer à faire en sorte que les incidences de l'appauvrissement de la biodiversité forestière sur les forêts, la pêche et l'agriculture soient mieux comprises et d'élaborer une stratégie relative à la biodiversité qui comprendra un plan visant à ce que la biodiversité soit systématiquement prise en considération dans le secteur forestier et qui sera présentée au Comité des forêts pour examen;
- e) s'est félicité des recommandations en matière de politiques – telles que le Comité de la sécurité alimentaire les a approuvées – relatives à la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et a demandé à la FAO d'aider les pays à élaborer des politiques intersectorielles et à intégrer les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans leurs pratiques de gestion durable des forêts;
- f) a encouragé la FAO et les Membres à réfléchir à des moyens de rattacher les travaux des commissions régionales des forêts à d'autres domaines d'action et à continuer d'intégrer les conclusions de leurs réunions dans les programmes de travail des conférences régionales;
- g) a recommandé à la FAO de poursuivre les activités relatives aux forêts boréales qu'elle mène dans le cadre des programmes déjà en place, dans la limite des ressources disponibles et par l'intermédiaire des mécanismes existants, et de les inclure dans son prochain Programme de travail et budget;

² CL 160/REP

http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/bodies/CL_160/CL160_Report/MY722_CL_160_REP_fr.pdf

- h) a demandé à la FAO:
- de continuer de faciliter le dialogue intersectoriel en vue d'examiner les vulnérabilités des forêts et leur potentiel d'atténuation, d'encourager l'adoption d'approches fondées sur les paysages qui soient plus globales, et d'intégrer la question des forêts dans les plans nationaux et dans les actions visant à lutter contre le changement climatique, notamment avec la participation des parties prenantes concernées, y compris les communautés rurales et les communautés autochtones, qui tirent leurs moyens d'existence des forêts;
 - d'aider les pays à promouvoir des initiatives visant à combattre la déforestation et la dégradation des forêts et à mettre en œuvre des stratégies de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD+), entre autres, ainsi que des stratégies de financement et des plans d'investissement en faveur des forêts;
- i) a approuvé les huit domaines thématiques prioritaires dans lesquels la FAO mènera ses activités relatives aux forêts en 2018-2021; et a encouragé la FAO à continuer de renforcer sa contribution aux cibles et aux objectifs mondiaux liés aux forêts et à les intégrer expressément dans ses plans et programmes en la matière;
- j) a demandé à la FAO de continuer de renforcer son rôle moteur au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'entreprendre de nouvelles activités, notamment en matière d'enseignement forestier et de soutien aux petits exploitants;
- k) a encouragé la FAO à convenir du fait que la contribution apportée au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) est un domaine d'activité important de l'Organisation et à l'intégrer dans le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget;
- l) a encouragé la FAO à attribuer un rang de priorité élevé à ses capacités scientifiques et techniques ainsi qu'à ses travaux normatifs dans l'ensemble de ses activités;
- m) a souligné qu'il fallait promouvoir une approche intégrée s'agissant des liens qui existent entre les forêts et l'agriculture.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les résultats des délibérations de la Conférence, en particulier quand il abordera les points 4.2, 5, 6, 7.1, 7.2, 8.2, 9.1, 9.3 et 9.5 de son ordre du jour.

4. À sa cent soixante et unième session, tenue au Siège de la FAO, en avril 2019, le Conseil³ a approuvé le rapport de la cent huitième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ). En particulier, le Conseil:

- a) notant la contribution de la Commission internationale du peuplier aux objectifs stratégiques et aux objectifs de sécurité alimentaire de la FAO, a approuvé le projet de résolution de la Conférence relatif aux amendements à la Convention plaçant la Commission internationale du peuplier dans le cadre de la FAO, qui figure à l'annexe G du présent rapport, et a demandé qu'il soit transmis à la Conférence afin qu'elle donne son accord.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les résultats des délibérations du Conseil, en particulier quand il abordera le point 8.3 de son ordre du jour.

5. À sa cent soixante troisième session, tenue au Siège de la FAO, en décembre 2019, le Conseil de la FAO⁴ a approuvé les rapports de la cent vingt-septième session du Comité du Programme, de la cent soixante dix-huitième session du Comité financier et de leur Réunion conjointe sur la question des ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021. Le Conseil:

³ CL 161/REP <http://www.fao.org/3/mz619fr/mz619fr.pdf>.

⁴ CL 163/REP <http://www.fao.org/3/nb990fr/nb990fr.pdf>.

- a accueilli favorablement [questions n'ayant pas trait à la foresterie] et le fait que des ressources soient consacrées à l'intégration de la biodiversité, et a demandé que toutes les ressources supplémentaires soient incorporées au programme de travail en cours;
- a accueilli avec satisfaction la version actualisée de la Stratégie et vision relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition et l'introduction d'un nouveau concept d'«alimentation saine et durable»;
- s'est félicité du processus de consultation inclusif mené, conformément à la demande formulée par la Conférence de la FAO à sa quarante et unième session, et a adopté la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture;

Le Comité souhaitera peut-être examiner les résultats des délibérations du Conseil, en particulier quand il abordera les points 5, 9.1, 9.2, 9.3 et 9.5 de son ordre du jour.

6. Lors de sa cent soixante-quatrième session, qui s'est tenue en ligne en raison de la pandémie mondiale de covid-19, le Conseil de la FAO⁵ a approuvé le rapport de la cent vingt-huitième session du Comité du Programme et s'est déclaré satisfait du document intitulé *Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021*. En particulier:

En ce qui concerne les nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget (PTB) 2020-2021, le Conseil:

- a) a souscrit à la vision du Directeur général selon laquelle l'Organisation doit être adaptée aux objectifs visés, moderne, inclusive et agile, tout en préservant ses capacités techniques, notamment en adoptant une structure plus modulaire et plus flexible qui garantisse l'efficacité, l'efficacité et la collaboration intersectorielle;
- b) a constaté avec satisfaction l'accent placé sur l'amélioration de l'efficacité, le décloisonnement des activités par la réduction de la bureaucratie et la plus grande souplesse conférée face aux nouveaux besoins et priorités, au moyen d'approches novatrices;
- c) a approuvé les changements structurels figurant à l'annexe 1 du document CL 164/3, à l'issue desquels la strate des départements seront supprimés et les travaux forestiers relèveront de la Division des forêts (NFO), au sein de l'axe Ressources naturelles et production durable. Les sous-directeurs généraux, qui figurent dans l'organigramme directement sous le Directeur général et l'équipe de direction centrale, seraient chargés de missions spécifiques par le Directeur général dans les domaines clés du mandat de l'Organisation, à l'appui des directeurs généraux adjoints, de l'Économiste en chef et du Scientifique en chef et sous la supervision de ceux-ci. Dans ce modèle, les sous-directeurs généraux ne seraient plus encombrés par les questions de gestion interne comme lorsqu'ils étaient à la tête de départements – ce niveau hiérarchique serait supprimé.

S'agissant du rapport du Comité du Programme (cent vingt-huitième session), le Conseil:

- s'est félicité des progrès accomplis dans la mise œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, a souligné qu'il fallait que le projet de plan d'action soit examiné par les comités techniques concernés (Comité des pêches [COFI], Comité des forêts [COFO] et Comité de l'agriculture [COAG]), conformément à la décision prise par le Conseil à sa cent soixante-troisième session, avant d'être examiné par le Comité du Programme puis présenté au Conseil pour examen, et a recommandé que la période d'exécution du plan d'action soit étendue à trois ans;

⁵ CL 164/REP <http://www.fao.org/3/nd238fr/nd238fr.pdf>.

- a indiqué que les Membres seraient consultés en ce qui concerne la mise sur pied de l'initiative visant à transformer les systèmes alimentaires pour nourrir la planète sans déforestation; a souligné l'interdépendance qui existe entre la sécurité alimentaire et la foresterie, est convenu que le Comité des forêts examine les facteurs qui favorisent le développement des terres agricoles à la lumière de la gestion durable des forêts, et a déclaré attendre avec intérêt de nouvelles consultations avec les Membres sur l'*Évaluation des ressources forestières mondiales 2020* et la *Situation des forêts du monde 2020* à la vingt-cinquième session du Comité des forêts; a demandé à la FAO de rédiger des notes techniques sur les incidences financières et techniques d'une évaluation des ressources forestières mondiales visant à confronter les avantages et les inconvénients d'un cycle biennal et ceux d'un cycle quinquennal pour la prochaine session du Comité des forêts; a encouragé la FAO à continuer d'aider les Membres à protéger, restaurer et gérer durablement les forêts, notamment en réduisant la déforestation et en inversant le processus, ainsi qu'à obtenir des financements auprès de plateformes telles que le Fonds vert pour le climat.

S'agissant des rapports du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (cent dixième session), du Comité du Programme (cent vingt-huitième session) et de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-huitième session) et du Comité financier (cent quatre-vingtième session), le Conseil:

- a approuvé ces rapports en ce qui concerne la Plateforme internationale pour le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture et, en particulier;
- a demandé que le Comité de l'agriculture (COAG), le Comité des pêches (COFI), le Comité des forêts (COFO) (voir document FO:COFO/2020/8.1.a), le Comité du Programme et le Conseil de la FAO examinent le mandat de la Plateforme.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les résultats des délibérations du Conseil, en particulier quand il abordera les points 4, 5, 6, 9.1, et 9.2 de son ordre du jour.

III. COMITÉ DU PROGRAMME

7. À sa cent vingt-septième session, tenue au Siège de la FAO, en novembre 2019, le Comité du Programme de la FAO⁶:

a) S'agissant des ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021:

- a accueilli avec satisfaction les ressources supplémentaires allouées aux activités de la FAO relatives à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et au Programme conjoint FAO/OMS relatifs aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments, ainsi qu'à l'intégration de la biodiversité;

b) S'agissant de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture:

- a souligné qu'il fallait que le Plan d'action (relatif à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture) soit examiné par les comités techniques;
- est convenu d'organiser des réunions informelles avant les sessions officielles pour examiner les points de l'ordre du jour ci-après, choisis d'un commun accord, à sa réunion informelle, tenue en janvier 2020: a) [question non liée à la foresterie]; b) gestion durable des ressources forestières; c) première ébauche du Plan d'action relatif à la biodiversité; d) [question non liée à la foresterie].

⁶ CL 163/4 <http://www.fao.org/3/na582fr/na582fr.pdf>

Le Comité souhaitera peut-être examiner les résultats des délibérations du Comité du Programme, en particulier quand il abordera le point 5 de son ordre du jour.

8. À sa cent vingt-huitième session⁷, qui s'est tenue à distance, en juin 2020, le Comité du Programme de la FAO, s'agissant:

Des nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021

- a noté que les forêts et la pêche étaient rattachées à l'axe Ressources naturelles et production durable et qu'il fallait veiller à ce que ces secteurs soient suffisamment visibles, en particulier compte tenu de leur rôle dans des domaines importants, tels que le changement climatique et la biodiversité;

De la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture

- a souligné qu'il était nécessaire que le Comité des pêches, le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture examinent le projet de Plan d'action, conformément à la demande formulée par le Conseil à sa cent soixante-troisième session, avant qu'il ne soit examiné par le Comité du Programme;

9. Le Comité du Programme a examiné un certain nombre de questions ayant trait à la planification et à l'évaluation des programmes. Il a en particulier accueilli favorablement les informations actualisées sur la gestion durable des forêts, et:

- a) a pris note des principales conclusions de l'*Évaluation des ressources forestières mondiales 2020* et de la *Situation des forêts du monde 2020*, et notamment des progrès accomplis en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable;
- b) a demandé à la FAO d'utiliser des concepts approuvés de façon multilatérale et des références scientifiques et fondées sur des données factuelles dans ses publications phares, comme la *Situation des forêts du monde*;
- c) a noté que le taux de déforestation avait sensiblement diminué ces dernières années, mais qu'il restait préoccupant car il ne permettrait peut-être pas d'atteindre les cibles du Programme 2030;
- d) a souligné le rôle important de l'Organisation dans la concrétisation du développement durable et sa contribution à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030);
- e) a pris note de l'initiative visant à transformer les systèmes alimentaires pour nourrir la planète sans déforestation et a demandé que les Membres soient consultés lors de sa conception;
- f) a souligné qu'il fallait mettre un terme à la déforestation afin de parvenir à une gestion durable des forêts, de mettre en place des systèmes alimentaires durables et d'empêcher l'appauvrissement de la biodiversité;
- g) a noté que la déforestation et la dégradation de l'environnement et des forêts menaçaient le développement durable et avaient pour effet de rendre très vulnérables les moyens d'existence de nombreuses communautés;
- h) encouragé la FAO à continuer d'aider les Membres à prévenir la déforestation et la dégradation des forêts, à y mettre fin et à inverser le processus, ainsi qu'à renforcer ses activités et ses capacités en matière de prévention, de prévision et de maîtrise des feux de forêt, des fumées et des poussières et de situations d'urgence;

⁷ CL/164/6 Rev.1 (<http://www.fao.org/3/nc439fr/nc439fr.pdf>).

- i) a insisté sur la nécessité d'intégrer systématiquement la conservation de la biodiversité dans les pratiques de gestion des forêts et de veiller à une utilisation durable des terres;
- j) a encouragé la FAO à aider les Membres à inclure les stratégies et politiques forestières régionales et mondiales dans leurs cadres juridiques et politiques nationaux en tenant compte des priorités des pays et de leur diversité;
- k) a noté qu'une bonne mise en œuvre de la régénération des forêts pouvait contribuer à la remise en état des habitats et des écosystèmes et à la création d'emplois et de revenus et était une solution efficace pour parvenir au développement durable au moyen d'une approche écosystémique;
- l) a encouragé la FAO à chercher des moyens novateurs de renforcer les liens entre l'agriculture durable, la gestion durable des forêts et le développement de l'agroforesterie;
- m) a noté que 85 pour cent des activités exécutées sur l'année étaient financées au moyen de ressources extrabudgétaires et a souligné qu'un financement durable était nécessaire, notamment au titre du budget ordinaire;
- n) a encouragé la FAO à développer les activités en rapport avec les mégadonnées, la télédétection et les technologies récentes afin d'aider les Membres à mieux suivre l'évolution du couvert forestier;
- o) a suggéré que le Comité des forêts examine les facteurs qui favorisent le développement des terres agricoles à la lumière de la gestion durable des forêts;
- p) a encouragé la FAO à appuyer les approches multidisciplinaires et fondées sur l'évaluation de la qualité des forêts pour ce qui est de diffuser les meilleures pratiques de foresterie dans le cadre de la gestion des terres;
- q) a souligné qu'il fallait de nouveau consulter les Membres au sujet de l'*Évaluation des ressources forestières mondiales 2020* et de la *Situation des forêts du monde 2020* lors de la prochaine session du Comité des forêts;
- r) a suggéré que l'évaluation des ressources forestières mondiales soit réalisée tous les deux ans et non plus tous les cinq ans;
- s) a dit attendre avec intérêt le réexamen par le Comité des forêts, à sa prochaine session, et le rapport actualisé fondé sur cet examen qui sera présenté à une prochaine session du Comité du Programme.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les résultats des délibérations du Comité du Programme, en particulier quand il abordera les points 4, 6, 7.1, 7.2 et 8.2 de son ordre du jour.

IV. COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES (CQCJ)

10. À sa cent huitième session, tenue au Siège de la FAO, en mars 2019, le Comité des questions constitutionnelles et juridiques⁸ a examiné le document portant la cote CCLM 108/3, intitulé *Reform of the International Poplar Commission (IPC) – Proposal to amend the Convention Placing the International Poplar Commission within the framework of FAO* (Réforme de la Commission internationale du peuplier – propositions d'amendements à la Convention plaçant la Commission internationale du peuplier dans le cadre de la FAO).

- a) Le CQCJ a approuvé le projet de résolution de la Conférence relatif aux amendements à la Convention plaçant la Commission internationale du peuplier dans le cadre de la FAO, tel qu'il est reproduit dans l'annexe du document CCLM 108/03 (en anglais), sous réserve des amendements supplémentaires suivants:

⁸ CL 161/2 Rev.1 <http://www.fao.org/3/mz007fr/mz007fr.pdf>.

i) Dans le préambule:

«[...]

Ayant examiné le rapport de la cent soixante et unième session du Conseil [et ~~que le Conseil a conclu~~] *notant qu'il est entendu* que les amendements n'entraîneront aucune obligation nouvelle pour les membres de la Commission internationale du peuplier;

Approuve Souscrit aux amendements à la Convention, conformément au paragraphe 3 de l'Article XII, comme suit:»

ii) À l'article II – Membres –, deuxième phrase du paragraphe 3:

«3. [...] Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de l'une des institutions spécialisées des Nations Unies ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, mais non de l'Organisation, peuvent, à leur demande, [...]».

- b) Le CQCJ a approuvé les amendements adoptés par la Commission internationale du peuplier à sa session extraordinaire du 6 février 2019 et est convenu de soumettre le projet de résolution de la Conférence, reproduit dans l'annexe du présent rapport, au Conseil pour examen et transmission à la Conférence de la FAO, conformément au paragraphe 3 de l'Article XII de la Convention plaçant la Commission internationale du peuplier dans le cadre de la FAO.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les résultats des délibérations du Comité, en particulier quand il abordera le point 8.3 de son ordre du jour.

V. COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (CRGAA)

11. À sa dix-septième session ordinaire, qui s'est tenue au Siège de la FAO, en février 2019, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁹,

- a) **S'agissant de l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) et du partage des avantages qui en découlent:**
- a demandé à la FAO de continuer d'aider les pays qui en font la demande à élaborer des mesures législatives, administratives et politiques en matière d'accès aux RGAA et de partage des avantages qui en découlent, compte tenu de l'importance de ces ressources et de leur contribution particulière à la sécurité alimentaire;
 - a en outre recommandé que les pays appliquent les mesures relatives à l'accès et au partage des avantages d'une manière conforme aux cadres et infrastructures qui existent dans les différents sous-secteurs des RGAA, et que les ministères chargés de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures favorisant l'accès aux RGAA et le partage des avantages qui en découlent.
- b) **S'agissant de la préparation du rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, la Commission:**
- a accueilli favorablement le rapport de la FAO sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, qui représente une étape importante pour la Commission et pour la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique et apporte une contribution précieuse aux débats sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;

⁹ CGRFA-17/19 Report <http://www.fao.org/3/mz618fr/mz618fr.pdf>

- a noté que le rapport contribuerait à faire prendre conscience du rôle important que jouent les cultures agraires, l'élevage, les forêts et la pêche dans la conservation et l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et qu'il aiderait à renforcer la collaboration et à améliorer la communication entre les instruments et forums internationaux concernés;
 - a également noté que le processus d'établissement des rapports avait été l'occasion pour les pays d'évaluer, entre autres choses, les lacunes et les besoins en matière d'utilisation durable et de conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.
- c) S'agissant de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, la Commission:**
- a adopté la Stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, telle qu'elle figure à l'annexe D du présent rapport, a encouragé les pays à intégrer activement les ressources génétiques forestières aux mesures plus globales de gestion durable des forêts, y compris les stratégies d'agroforesterie et les stratégies forestières, ainsi qu'aux mesures relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets fondées sur les forêts, et à déterminer si des actions spécifiques et stratégiques liées aux ressources génétiques forestières doivent être entreprises, et a approuvé les Directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières;
 - a noté qu'il était important que les pays disposent d'une stratégie nationale ou infranationale concernant les ressources génétiques forestières pour faire face au changement climatique.

Le Comité souhaitera peut-être examiner ces résultats, en particulier quand il abordera les points 5 et 8.3 de son ordre du jour.

VI. CONFÉRENCES RÉGIONALES

12. À sa trentième session, tenue à Khartoum (Soudan), en février 2018, la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique (ARC)¹⁰ a invité les pays à renforcer la collaboration et la coordination en faveur d'une intégration plus solide et plus efficace de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche, y compris dans le contexte du changement climatique.

13. À sa trente et unième session, tenue à Voronège (Fédération de Russie), en mai 2018, la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe¹¹:

- a) s'est félicitée des travaux menés par la FAO sur les questions relatives aux forêts et a encouragé l'Organisation à poursuivre et à continuer d'améliorer ses activités en la matière, y compris celles qui concernent les feux de forêt, les espèces envahissantes, l'enseignement forestier ainsi que les forêts boréales et les forêts tempérées;
- b) s'est dite favorable aux activités menées conjointement par la FAO et la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans le domaine des forêts et s'est réjouie de l'adoption du Programme de travail intégré de Varsovie pour 2018-2021.

14. À sa trente-cinquième session, qui s'est tenue à Montego Bay (Jamaïque), en mars 2018, la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes¹² a recommandé à la FAO d'appuyer l'élaboration de stratégies et de politiques en faveur de la conservation et de la remise en état des

¹⁰ ARC/18/REP <http://www.fao.org/3/mw666fr/mw666fr.pdf>.

¹¹ ERC/18/REP <http://www.fao.org/3/mw908fr/mw908fr.pdf>.

¹² LARC/18/REP

http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/bodies/LARC_35/MW677_REP/MW677_LARC_18_REP_fr.pdf.

forêts et des sols dégradés en encourageant les pays à investir dans des initiatives nationales sur les systèmes de production agroforestiers, agroécologiques et biologiques, ainsi que dans des biotechnologies qui protègent et préservent la diversité biologique, en particulier dans le secteur de l'agriculture familiale, et a suggéré à l'Organisation d'appuyer les initiatives d'échange de données d'expérience aux niveaux mondial et régional.

15. Les prochaines sessions des conférences régionales devaient se tenir de février à mai 2020. Toutefois, en raison de la pandémie de covid-19 et du fait que l'Organisation mondiale de la Santé considère le nouveau coronavirus comme une urgence de santé publique de portée internationale, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a décidé, après avoir consulté les pays hôtes et s'être entretenu avec les groupes régionaux, de reporter les conférences régionales de la FAO au second semestre de 2020.

Le Comité souhaitera peut-être examiner ces résultats, en particulier quand il abordera les points 5, 6 et 7.2 de son ordre du jour.